

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS EST DÉTENU DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

Ibrahim Metwaly, avocat spécialiste des droits humains, est détenu à l'isolement et a formulé des allégations de torture et d'autres mauvais traitements. Cofondateur de l'organisation Familles de disparus en Égypte, il est détenu depuis le 10 septembre et n'a pas pu voir sa famille depuis lors.

Ibrahim Metwaly a dit à ses avocats le 20 septembre qu'après son arrestation à l'aéroport le 10 septembre, les forces de sécurité l'ont détenu là-bas toute la nuit avant de le transférer dans la bâtiment de la sécurité nationale, dans le district d'Abasseya, au Caire. Il a également rapporté que des agents de la sécurité nationale l'ont déshabillé intégralement, l'ont soumis à des décharges électriques sur diverses parties du corps, lui ont jeté de l'eau dessus et l'ont frappé. Les agents lui ont demandé des détails sur ses actions de militant concernant les disparitions forcées en Égypte, alors qu'aucun avocat n'était présent. Deux jours après sa détention, Ibrahim Metwaly a été interrogé par le procureur général de la sûreté de l'État, à qui il a dit qu'il avait été torturé. Pour l'instant, on ignore si les autorités égyptiennes ont menée une enquête sur la torture subie par Ibrahim Metwaly.

Après son interrogatoire par la Cour, les autorités égyptiennes ont déplacé Ibrahim Metwaly dans la prison de sécurité maximale de Tora, dans la banlieue sud du Caire, où il est détenu à l'isolement. Le sol de sa cellule est recouvert d'eau, il n'y a pas d'électricité et aucune literie n'est fournie. Son avocat a rapporté ces conditions, mais les autorités pénitentiaires n'ont pas agi en conséquence.

Ibrahim Metwaly fait l'objet d'une enquête pour « création et direction d'une organisation illégale » (Familles de disparus en Égypte), « complot avec des instances étrangères en vue de porter atteinte à la sécurité nationale égyptienne » et « publication de fausses nouvelles ». Amnesty International estime que les accusations portées contre lui constituent une mesure de représailles faisant suite à son exercice pacifique du droit à la liberté d'expression et d'association. Les proches d'Ibrahim Metwaly ont essayé de lui rendre visite le 25 septembre, mais les autorités pénitentiaires ont rejeté leur demande, affirmant qu'il n'avait pas le droit de recevoir de visiteurs.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités à libérer Ibrahim Halawa immédiatement et sans condition car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- appelez-les à veiller à ce qu'en attendant sa libération, il soit protégé contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements et qu'il soit détenu dans des conditions humaines, notamment en mettant fin à sa détention à l'isolement et en lui permettant de voir sa famille ;
- demandez-leur de diligenter une enquête sur ses allégations de torture ;
- engagez-les à diligenter une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de disparitions forcées, notamment l'affaire du fils d'Ibrahim Metwaly, et à signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2017 À :

Ministre de l'Intérieur
Magdy Abdel Ghaffar
Ministry of Interior
Fifth Settlement, New Cairo, Égypte
Fax : +202 2794 5529 +2027927189
Courriel : center@iscmi.gov.eg ou
E.HumanRightsSector@moi.gov.eg
Twitter : @moiegy
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Président
Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Twitter : @AlsisiOfficial
**Formule d'appel : Dear President, /
Monsieur le Président,**

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires
étrangères, chargée des droits humains
Laila Bahaa Eldin
Ministry of Foreign Affairs
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte
Fax : + 202 2574 9713
Courriel : contact.us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 210/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/7088/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS EST DÉTENU DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ibrahim Metwaly est avocat et cofondateur de Familles de disparus en Égypte. Il a créé cette organisation avec Hanan Badr el Din après la disparition forcée de son fils Amr, survenue le 8 juillet 2013. Il a commencé à chercher son fils dans les postes de police, les prisons, les hôpitaux et les morgues, sans succès. Les forces de sécurité égyptiennes ont nié avoir connaissance du lieu où il se trouvait.

Le 12 septembre, le service du procureur général de la sûreté de l'État a ordonné le placement en détention de l'avocat spécialiste des droits humains Ibrahim Metwaly pendant 15 jours dans l'attente d'une enquête pour « création et direction d'une organisation illégale » (Familles de disparus en Égypte), « complot avec des instances étrangères en vue de porter atteinte à la sécurité nationale égyptienne » et « publication de fausses nouvelles ». Ibrahim Metwaly a 52 ans et souffre de douleurs dorsales chroniques. C'est la deuxième fois que les autorités prennent pour cible un membre de Familles de disparus en Égypte, après l'arrestation de l'autre cofondatrice de l'organisation, Hanan Badr el Din, le 20 mai dernier.

Amnesty International a amplement démontré que les disparitions forcées étaient un outil couramment utilisé par les forces de sécurité en Égypte contre les militants politiques et les manifestants, y compris les étudiants et les mineurs. Des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées et placées en détention, puis soumises à une disparition forcée par des agents de l'État, les autorités refusant de reconnaître leur détention ou de divulguer des informations sur leur sort et l'endroit où elles se trouvaient. Les personnes ainsi privées de liberté ne peuvent ni consulter un avocat, ni entrer en contact avec leur famille et sont détenues au secret, sans contrôle judiciaire. Selon des ONG égyptiennes, en moyenne, trois à quatre personnes sont soumises à une disparition forcée chaque jour. Le caractère systématique de ce type de violation des droits humains est devenu particulièrement manifeste depuis la nomination du général de division Magdy Abd El Ghaffar au poste de ministre de l'Intérieur par le président Abdel Fattah al Sisi, en mars 2015. Pour en savoir plus, voir le rapport (en anglais) d'Amnesty International intitulé 'Officially, you do not exist' – disappeared and tortured in the name of counter-terrorism, disponible à cette adresse : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde12/4368/2016/en/>

Les disparitions forcées vont souvent de pair avec des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Des victimes, dont des mineurs, ont déclaré à Amnesty International que des agents de l'Agence de sécurité nationale les avaient torturées et soumises à d'autres mauvais traitements pour les contraindre à « avouer » des infractions ou à mettre en cause d'autres personnes ; des proches de victimes ont fait à Amnesty International des témoignages similaires. Ces « aveux » ont ensuite été utilisés pour justifier le maintien des victimes en détention provisoire et à titre de « preuves » pour obtenir des condamnations lors de procès. Dans certains cas, l'Agence de sécurité nationale a fait des enregistrements vidéo de ces « aveux » et les a transmis aux médias locaux.

Les autorités égyptiennes nient régulièrement l'existence de la pratique des disparitions forcées. Dernièrement, le 4 juin, Alaa Abed, responsable du Comité des droits humains du Parlement égyptien, a ainsi déclaré dans le journal *Parlmany* : « Les disparitions forcées n'existent pas ; c'est un terme inventé par les Frères musulmans et par la cinquième colonne ». De même, en mars 2016, le ministre égyptien de l'Intérieur a affirmé : « Il n'y a pas de disparition forcée en Égypte et les forces de sécurité opèrent dans le respect du cadre de la loi ». Des groupes égyptiens de défense des droits humains ayant recensé des centaines de cas étayés de disparition forcée ont contesté les démentis du ministère de l'Intérieur.

L'Égypte n'a pas signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et, d'après la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, organisation locale de défense des droits humains, au moins 165 personnes ont été victime de disparition forcée par les forces de sécurité entre janvier et août 2017.

Nom : Ibrahim Metwaly
Homme

Action complémentaire sur l'AU 210/17, MDE 12/7179/2017, 28 septembre 2017